

Le chantier nature

Le chantier nature des experts, c'est quoi ?

En août 2018, une mission a été confiée à 20 jeunes : réaménager une mare près de la Maison de la Nature. Après l'étude du terrain et des recherches naturalistes, ils ont décidé ensemble des travaux à prévoir. Leurs aventures continuent en avril et en août. Les participants 2018 seront prioritaires à l'inscription, mais il se peut que des places se libèrent et que de nouveaux jeunes puissent rejoindre l'équipe !

**CHANTIER
PRINTEMPS**

Les experts en vadrouille

Du dim. 14 au jeu. 18 avril

10-15 ans

Viens planter la tente à Valdieu Lutran (sur place tout le confort, terrain de foot, boulodrome, molkidrome...) pour continuer l'aventure. Retrouver les copains, les veillées déjantées, les moments de détente et de jeux. Mais surtout on explorera la zone humide des Vernettes et on prendra le train pour visiter d'autres mares dans le Haut Rhin. Objectifs : voir le maximum d'amphibiens et d'animaux des mares et peut-être même le fameux sonneur à ventre jaune ; suivre les travaux à Altenach et décider des aménagements et du programme de la semaine en août avec toutes vos idées !

Camp fixe de 5 jours et 4 nuits

Hébergement sous tentes à Valdieu Lutran

Groupe : 20 participants au maximum

Pour cette semaine, il faudra un vélo en état de rouler

**CHANTIER
ETE**

Experts de La mare : Action !

Du dim. 25 au vend. 30 août

11-15 ans

Retour à Altenach pour accueillir le max de biodiversité. Pour ça : on se relève les manches, on s'échauffe les poignets, on passe à l'action. On aménage les mares comme nous l'avions préparé en avril : on bricole, on plante, on creuse, on se mare, on remblaie, on explique, le tout dans la joie et la bonne humeur... Mais bien sûr sans oublier de retrouver les moments de détente, les veillées, le feu de camp, les grands jeux, les nuits à la belle étoile...

Camp fixe de 6 jours et 5 nuits

Hébergement sous tentes à la Maison de la Nature

Groupe : 20 participants au maximum

Revenu fiscal d'imposition	Printemps	Ete
Moins de 14 000 €	137	167
de 14 001 à 26 800 €	144	174
de 26 801 à 32 160 €	151	181
de 32 161 à 38 850 €	158	188
de 38 851 à 46 300 €	165	195
plus de 46 301 €	172	202

Conditions générales d'inscription

1-Pré-inscrivez votre enfant en téléphonant au 03 89 08 07 50 de 9h à 12H et de 14H30 à 17h30 ou par e-mail : bb.mnsundgau@gmail.com.

2-Les enfants doivent s'inscrire à la totalité du séjour et doivent avoir 5 ans révolus.

3-Dans un délai de 15 jours maximum après l'envoi du dossier par notre secrétariat, vous devez nous retourner :

- le bulletin d'inscription et le paiement complet du séjour,
- Et en plus, pour le premier séjour dans l'année : la fiche sanitaire de liaison, l'autorisation parentale remplies et signées par vos soins et une copie de votre dernier avis d'imposition.

Ces documents peuvent être envoyés par courrier ou par mail (dans ce 2^{ème} cas, remplir directement les formulaires pdf et les signer par une signature électronique). Passé le délai de 15 jours, si le dossier complet ne nous est pas parvenu, la pré-inscription sera annulée.

4-En cas d'annulation :

- De votre part : en cas d'annulation plus de 10 jours avant le début du séjour, nous vous remboursons les frais d'inscription minorés de 30 euros de frais de dossier. En cas d'annulation moins de 10 jours avant le début du séjour : nous gardons la totalité du montant du séjour. Nous remboursons la totalité du séjour en cas de force majeure et pour raison médicale sur présentation d'un certificat médical.

- De notre part : quels qu'en soient la raison et le délai, la MNS se réserve le droit d'annuler le séjour. Dans ce cas, nous vous remboursons l'intégralité du séjour à l'exclusion de toute indemnité. **Attention, la décision d'annuler un accueil de loisirs ou un camp peut être prise jusqu'à deux semaines avant son début.** Si le directeur d'un séjour estime que le comportement d'un jeune peut porter préjudice à la vie du groupe ou sa sécurité, il se réserve le droit de l'exclure sans aucun remboursement. Les frais occasionnés par ce renvoi seront intégralement à la charge des familles.

5-A la réception du règlement, une facture faisant office de confirmation vous sera envoyée. Pour les camps de vacances, un dossier complémentaire d'information vous parviendra également après la réunion d'information.

6-Le changement de séjour, après renvoi du dossier d'inscription, est possible sous réserve de disponibilité de place dans le nouveau séjour. Si le nouveau séjour est à un prix supérieur, la différence doit être réglée dans un délai de 15 jours et au plus tard le 1er jour du séjour. S'il est à un prix inférieur, la différence est remboursée par la MNS.

7-Les tarifs sont calculés sur la base des ressources annuelles du ménage figurant sur le dernier avis d'imposition disponible. Une copie de ce dernier doit être jointe au dossier d'inscription. En cas d'absence de justificatifs de ressources, le tarif le plus élevé est appliqué.

8- Les règlements se font par espèces, chèques bancaires, postaux, par virement, chèques vacances ANCV ou par bons CAF. Nous vous fournirons, sur demande, des attestations de séjour pour votre comité d'entreprise. Un règlement en plusieurs fois est possible, contactez-nous.

9- En cours de séjour, tout départ non motivé par un cas de force majeure (maladie ou accident) ne peut donner lieu à un remboursement. En cas de force majeure et sur présentation d'un certificat médical le remboursement se fera prorata-temporis.



Rue Sainte-Barbe – 68210 Altenach
 contact@maison-nature-sundgau.org
 03 89 08 07 50
 www.maison-nature-sundgau.org



Pour recevoir nos informations :

- >> Inscrivez-vous à notre lettre informatique sur www.maison-nature-sundgau.org
- >> Rejoignez notre page facebook www.facebook.com/maisondelanaturedusundgau !

Ce programme est soutenu par :

